

Communiqué de presse

Appenzell, le 2 avril 2020

La plupart des intoxications d'abeilles ont lieu en avril et en mai

En avril et en mai, les cultures fruitières et de colza fournissent aux colonies d'abeilles une nourriture abondante sur de vastes surfaces. Afin de protéger ces précieux pollinisateurs contre une intoxication, les prescriptions d'application (charge SPe8) des insecticides dangereux pour les abeilles doivent être strictement respectées.

En 2019, le Service sanitaire apicole (SSA) a enregistré au total 16 annonces de suspicion d'intoxication. Dans cinq cas, une intoxication aiguë de colonies d'abeilles a été confirmée. Elles ont été causées par les insecticides chlorpyrifos, chlorpyrifos-méthyl et spinetoram ainsi que par un produit phytosanitaire contaminé au fipronil.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit l'utilisation de produits phytosanitaires contenant les substances chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl. Ils ne pourront plus être appliqués en Suisse à partir du 1^{er} juillet 2020. Le SSA demande le strict respect de la réglementation en vigueur et l'utilisation prudente de ces insecticides et des autres substances dangereuses pour les abeilles. L'application non correcte de produits contenant du chlorpyrifos et du chlorpyrifos-méthyl a conduit à 15 cas avérés d'intoxication en Suisse au cours des sept dernières années.

«Les agriculteurs apportent une contribution importante à la protection des abeilles grâce à de bonnes pratiques agricoles et au respect des consignes d'application lors de l'utilisation de produits phytosanitaires», confirme Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole et d'ajouter: «Cela comprend le fauchage ou le broyage des plantes d'enherbement et des adventices en fleurs ainsi que le respect des stades de floraison.» Le SSA recommande également d'éviter les pesticides dans la mesure du possible. Si leur utilisation ne peut être évitée, il faut les appliquer uniquement le soir après le vol des abeilles (après le coucher du soleil).

L'année dernière, un insecticide (Pirimicarb 50 WG, lot 2016-1211) contaminé par la substance active fipronil, très toxique pour les abeilles, a également provoqué une intoxication aiguë. Après avoir effectué les analyses nécessaires, le lot a été immédiatement retiré du marché.

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport Intoxications 2019 :

➔ www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html

Photos disponibles



Une abeille sur du colza
© apiservice



Une abeille sur une fleur de pommier
© apiservice



Abeilles intoxiquées
© apiservice



Premier examen d'un échantillon d'abeilles
© apiservice

Personne de contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :

Marianne Tschuy, spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (les mercredis et jeudis, disponible par téléphone, les autres jours par courriel).

Téléphone: 058 461 40 23 ou 079 199 82 14, marianne.tschuy@apiservice.ch

Les photos en haute résolution peuvent être téléchargées dans l'espace presse de abeilles.ch :

www.abeilles.ch/actualites/presse.html